



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 93203

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage du français. Alors que l'entrée dans les manuels scolaires de la simplification de l'orthographe, menée par l'Académie française en 1990, fait polémique sur les réseaux sociaux, il invite une nouvelle fois le Gouvernement à se pencher sur la baisse du niveau scolaire. La diminution régulière du nombre d'heures de français et de mathématiques au profit d'autres disciplines, la densité des programmes ne permettent pas aux professeurs d'approfondir certaines notions. Les moyens mis en place ne les autorisent pas non plus à apporter un soutien régulier aux élèves qui ont plus de difficultés à assimiler. La réforme de l'orthographe ne sera pas suffisante pour camoufler les lacunes des élèves des cours élémentaires. Il souhaite savoir si l'éducation nationale compte mettre l'accent sur l'apprentissage des fondamentaux et l'évaluation de leur intégration avant le passage au collège. Il rappelle qu'il a déposé la proposition de loi n° 2684 visant à appliquer un test dès le CE1 pour évaluer l'acquis de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93203

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1418

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)